

Compétences visées

Maîtriser les champs d'approfondissement de la clinique infirmière dans une perspective de pratique avancée.

Objectifs et contenus

Clarifier les concepts en lien avec la clinique et la pratique

- La pratique générale des infirmiers et la pratique avancée.
- L'histoire et le contexte international de la pratique avancée.
- Les enjeux actuels et à venir : histoire, contexte, perspectives.
- Les protocoles de coopération et les orientations de la dernière loi de santé.

Passer d'une pratique clinique à une pratique avancée

- L'infirmier praticien et l'infirmier spécialiste clinique.
- Les fonctions déterminantes de la pratique avancée.
- La formation et l'organisation des soins dans un contexte de pratique avancée.
- Les nouvelles compétences en leadership clinique.

Valoriser le processus clinique et les situations complexes

- Les perspectives professionnelles au regard des besoins de la population.
- Les nouveaux modes de pratiques cliniques.
- La consultation et la coordination de parcours.
- L'implication dans le parcours patient.

Se projeter dans la recherche en soins pour donner vie à la pratique avancée

- La clinique et les données probantes (EBN).
- Les intérêts de la recherche en soins.
- Les caractéristiques de la recherche et le contexte politique de la recherche en soins.

Méthodes

- Apports conceptuels.
- Analyse réflexive et éthique de situations.
- Construction d'outils, mise en perspective.

Personnes concernées

Cadre de santé, infirmier.

Valeur ajoutée

La formation permet aux participants d'appréhender, les nouveaux enjeux d'une pratique avancée. Cette pratique est une nouvelle réponse dans le dispositif de santé, pour accompagner l'évolution des besoins de santé de la population notamment ceux liés aux maladies chroniques et au vieillissement et répondre aux évolutions des prises en charge des usagers (par exemple en maison ou centre de santé, en établissement hospitalier ou médicosocial).

Pré-requis

Aucun

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.
- Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée.
- Arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des infirmiers en pratique avancée auprès de l'ordre des infirmiers.
- Arrêté du 12 août 2019 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique.
- Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.
- Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique.
- Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique.
- Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.

Mise à jour le : **28/05/2024**